

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		ENSEIGNEMENT – FORMATIONS DIVERSES		
Nature de l'activité (1)		71 Adhérents		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		
Comptabilité tenue (2) :		Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		Année d'adhésion AN		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	45 454 100,30 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB	14 0,03 %	
	3 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③	AC	120 0,26 %	
	4 Montant net des recettes	AD	45 320 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	9 0,02 %	
	6 Gains divers ⑤	AF	127 0,28 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	45 456 100,30 %	
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	1 684 3,72 %	
	9 Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦	BB	1 928 4,25 %	
		10 Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	265 0,58 %
	12 Impôts et taxes ⑧ {	BD		
		11 Taxe sur la valeur ajoutée	JY	197 0,43 %
		12 Contribution économique territoriale	BS	447 0,98 %
	13 Autres impôts	BV	1 502 3,31 %	
	14 ⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BF	3 896 8,60 %	
	15 Loyer et charges locatives	BG	343 0,76 %	
	16 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW		
	17 Entretien et réparations	BH	502 1,11 %	
	18 Personnel intérimaire		3 0,01 %	
	19 Petit outillage ⑩		671 1,48 %	
	20 Chauffage, eau, gaz, électricité		478 1,05 %	
21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	2 607 5,75 %			
22 Primes d'assurances	BJ	355 0,78 %		
23 Frais de véhicules ⑫		3 692 8,15 %		
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> )	BK	1 003 2,21 %		
24 Autres frais de déplacements (voyages...)		1 003 2,21 %		
25 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 5 833 dont facultatives BU 796	BK	6 628 14,62 %		
26 Frais de réception, de représentation et de congrès	BM	628 1,39 %		
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 002 2,21 %		
28 Frais d'actes et de contentieux		2		
29 Cotisations syndicales et professionnelles BY 219 0,48 %		219 0,48 %		
30 Autres frais divers de gestion	BN	989 2,18 %		
31 Frais financiers ⑭		99 0,22 %		
32 Pertes diverses ⑮	BP	53 0,12 %		
33 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	29 195 64,42 %		

**COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL**

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	ENSEIGNEMENT – FORMATIONS DIVERSES
--------------------------------	------------------------------------

N° SIRET

71 Adhérents

<b>4</b>	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA	16 261	35,88 %	
	35	Plus-values à court terme <b>16</b> .....				CB	1 212	2,67 %	
	36	Divers à réintégrer <b>17</b> .....				CC	1 753	3,87 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens <b>18</b> .....				CD			
	38	<b>TOTAL</b> (lignes 34 à 37).....				CE	19 226	42,42 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF			
	40	Frais d'établissement <b>19</b> .....				CG	15	0,03 %	
	41	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....				CH	1 195	2,64 %	
	42	Moins-values à court terme .....				CK			
	43	<b>21</b>	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
	44	Déficits Ste civile de moyens <b>18</b> .....				CM			
	45	<b>TOTAL</b> (lignes 39 à 44) .....				CN	2 070	4,57 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP	17 155	37,85 %	
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR			
<b>5</b>	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 599		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	313		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ			
<b>6</b>	Contribution économique territoriale <b>23</b>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU			
<b>7</b>	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <b>B</b> et <b>12</b></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			11 196			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
<b>Total <b>A</b></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <b>B</b></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035						<b>A</b>		<b>B</b>	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.